

Conseil municipal du 6 mars 2018

Présents : Mesdames Thérin, Ségafredo, Carrère, Anoult, Doumot

Messieurs Brémond, Boucher, Card, Rets, Roussand, Queinuc, Réveillère

Excusés : M. Mayer, M. Condal

Mme Coste ayant donné pouvoir à M Réveillère

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Doumot

La séance est ouverte à 21^h05

I Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Incident :

- la mise aux normes d'accessibilité du nouveau cimetière et de la salle associative des 3A
- le remplacement des huisseries de la cantine/salle de fête
- le remplacement de la toiture des annexes de l'ancienne école
- la rénovation énergétique de l'école maternelle par l'isolation de la toiture.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer afin d'inscrire ces projets aux crédits de territoire 2018.

Certains travaux font l'objet de demandes de subventions à d'autres organismes : CD31, Sicoval, BTR (Etat)

Accepté à l'unanimité

II RIFSEEP (régime indemnitaire pour les agents municipaux)

M. le Maire propose que ce régime indemnitaire s'applique à tous les agents de la commune : à temps partiel ou complet, agent titulaires ou contractuels.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'IFSE Indemnité de Fonction, de Suppléments et d'Expertise qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;

- le CIA Complément Indemnitaire Annuel E qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Accepté à l'unanimité

III

Règlement indemnitaire de la filière Police Municipale
Le RIFSEEP n'intègre pas la filière police municipale.
Après de permettre le maintien du régime indemnitaire
pour cette filière, une délibération concernant l'ITAT
(Indemnité d'Administration et de Technique) et
l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction a été
présentée au Comité Technique du Centre de Gestion.
Ce dernier a validé ce projet.
Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce règlement.

IV

Delibération annuelle de principe pour la participation
communale pour les petits travaux aux infrastructures relevant
de la compétence du SDEHG.

Le SDEHG propose aux communes de constituer une
enveloppe financière annuelle et prévisionnelle afin
d'anticiper les petits travaux relevant de compétence
sur la commune.

Il est question d'inscrire la somme de 10.000 € au
budget 2018 pour couvrir d'éventuels travaux sur
les éclairages publics.

Après discussion, il est proposé d'inscrire la somme de
5.000 € sur le budget 2018 et sur 10.000 €.
Accepté à l'unanimité.

V

Questions diverses

• Recensement et terrain : 1487 habitants -
36 logements n'ont pas été recensés estimés à
une soixantaine de personnes.

• Nous avons été sollicités par la Mairie de Selvan
pour participer à un projet artistique sur la commune
visité par un artiste québécois qui serait en
résidence à la base à l'automne.

Le conseil est d'accord sur le principe.

• Comité's statutaires du SDEHG : Nicole Anoult
sera présente aux 2 prochains en mars et en avril.

• Le TAD 2018 pourrait être transformé en ligue
régulière d'ici début 2019 avec éventuellement un
mouvement jusqu'à la ligue 7 - L'UFO 7 est déjà
très fréquenté : 14.000 usagers par jour.

TS TRAITÉS

La séance est levée à 22h12

Clément

~~MP~~

~~J. G.~~

~~Ferrace~~

~~Benjamin~~
~~[Signature]~~

~~[Signature]~~
~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~